

RÉINSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES 2018-2019

J'étais étudiant à l'IUT-MS ou à l'Université de Montpellier
(je suis redoublant, je passe en 2^{ème} année de DUT ou en licence professionnelle)

 **Cette procédure ne concerne pas les apprentis**

Toutes les informations utiles à votre réinscription seront sur le site de l'IUT-MS onglet candidatures et inscriptions, rubrique « inscriptions » « Je me réinscris à l'UM ». Les liens utiles pour votre réinscription ne sont pas encore actifs (au plus tard le 6 juillet 2018)

Etape 1 :

- Paiement de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) via la plateforme :

cvec.etudiant.gouv.fr (accessible à partir du 1^{er} juillet 2018)

Tous les étudiants en **formation initiale** sont assujettis à la CVEC. Le montant est de **90 €**, paiement par carte bancaire. A l'issue de cette démarche en ligne, **une attestation sera générée et devra obligatoirement être imprimée et fournie le jour du rendez-vous** pour finaliser votre inscription. Les **boursiers** doivent effectuer cette démarche et fournir **l'attestation d'exonération**.

 **Sans ce document votre dossier sera rejeté, vous devrez prendre un nouveau rendez-vous.**

Toutes les informations sur la CVEC, rubrique « Mes études » sur : <http://www.etudiant.gouv.fr/>

Etape 2 :

- Réinscription **OBLIGATOIRE** par le Web (depuis mon ENT rubrique « ma scolarité ») du **9 au 24 juillet 2018**.

Etape 3 :

- Prise de rendez-vous en ligne **obligatoire** sur « Smartagenda » du 9 au 24 juillet 2018, pour finaliser votre réinscription.

Etape 4 :

- Je me rends à l'IUT le jour et à l'heure de mon rendez-vous avec le dossier d'inscription et les pièces justificatives demandés. Mon dossier est complet, je suis réinscrit et en règle avec l'administration.

 **Tout dossier incomplet sera refusé.**

Nous vous invitons à consulter fin juin le site de l'IUT MS, la campagne d'inscription 2018-2019 étant en cours d'organisation (liens d'accès aux différentes applications non actifs, dossiers d'inscription, listes des pièces à fournir non disponibles, etc...)